



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SG/SD

Saint-Maur-des-Fossés, le 17 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 17 décembre 2024

à 18 heures (Salle du Conseil municipal)

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 novembre 2024.
- 3) Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, le CCAS et Saint-Maur Paris-Est Habitat.
- 4) Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal du CCAS avant l'adoption du budget primitif 2024.
- 5) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents du CCAS.
- 6) Communication du rapport social unique 2023 (RSU) du CCAS.
- 7) Convention de mise à disposition d'un agent territorial de la Ville auprès du CCAS.
- 8) Convention Centre de gestion : médiation, participation employeur prévoyance.
- 9) Résidence Autonomie de la Pie : Reconduction du dispositif de remises exceptionnelles sur les montants de la redevance d'occupation acquittés par les locataires d'un logement avec balcon et à ceux n'en disposant pas.
- 10) Examen des demandes d'attribution d'aides financières aux jeunes étudiants dans le cadre du Legs Rome.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

Pierre-Michel DELECROIX